

Code de l'éducation

Partie législative

Première partie : Dispositions générales et communes

Livre Ier : Principes généraux de l'éducation

Titre Ier : Le droit à l'éducation

- Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Articles L111-1 à L111-5](#))
- Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés. ([Articles L112-1 à L112-5](#))
- Chapitre III : Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire. ([Article L113-1](#))

Titre II : Objectifs et missions du service public de l'enseignement

- Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Articles L121-1 à L121-7](#))
- Chapitre II : Objectifs et missions de l'enseignement scolaire. ([Articles L122-1-1 à L122-7](#))
- Chapitre III : Objectifs et missions de l'enseignement supérieur. ([Articles L123-1 à L123-9](#))

Titre III : L'obligation scolaire, la gratuité et l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires

- Chapitre Ier : L'obligation scolaire. ([Articles L131-1 à L131-12](#))
- Chapitre II : La gratuité de l'enseignement scolaire public. ([Articles L132-1 à L132-2](#))
- Chapitre III : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires ([Article L133-1](#))
- Section 1 : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ([Articles L133-2 à L133-10](#))
- Section 2 : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat ([Articles L133-11 à L133-12](#))

Titre IV : La laïcité de l'enseignement public

- Chapitre unique. ([Articles L141-1 à L141-6](#))

Titre V : La liberté de l'enseignement

- Chapitre unique. ([Articles L151-1 à L151-6](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L161-1 à L161-3](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L162-2 à L162-4](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L163-1 à L163-4](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L164-1 à L164-3](#))

Livre II : L'administration de l'éducation

Titre Ier : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales

- Chapitre Ier : Les compétences de l'Etat. ([Articles L211-1 à L211-8](#))
- Chapitre II : Les compétences des communes
- Section 1 : Ecoles et classes élémentaires et maternelles. ([Articles L212-1 à L212-9](#))
- Section 2 : Caisse des écoles. ([Articles L212-10 à L212-12](#))
- Section 4 : Utilisation des locaux scolaires. ([Article L212-15](#))
- Chapitre III : Les compétences des départements
- Section 1 : Collèges. ([Articles L213-1 à L213-10](#))
- Section 2 : Transports scolaires. ([Articles L213-11 à L213-14](#))
- Chapitre IV : Les compétences des régions
- Section 1 : Planification des formations. ([Articles L214-1 à L214-4](#))
- Section 2 : Lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole. ([Articles L214-5 à L214-11](#))
- Section 3 : Formation professionnelle et apprentissage. ([Articles L214-12 à L214-16](#))
- Section 4 : Les compétences des régions d'outre-mer. ([Article L214-17](#))
- Chapitre V : Les compétences de la collectivité territoriale de Corse. ([Article L215-1](#))
- Chapitre VI : Les compétences communes aux collectivités territoriales. ([Articles L216-1 à L216-11](#))

Titre II : L'organisation des services de l'administration de l'éducation

- Chapitre Ier : Les services d'administration centrale.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre II : Les services académiques et départementaux. ([Articles L222-1 à L222-2](#))

Titre III : Les organismes collégiaux nationaux et locaux

- Chapitre préliminaire : Le Haut Conseil de l'éducation ([Articles L230-1 à L230-3](#))
- Chapitre Ier : Le Conseil supérieur de l'éducation
- Section 1 : Le Conseil supérieur de l'éducation délibérant en matière consultative. ([Articles L231-1 à L231-5](#))
- Section 2 : Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles L231-6 à L231-9](#))
- Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles L231-10 à L231-13](#))
- Chapitre II : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche délibérant en matière consultative. ([Article L232-1](#))
- Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles L232-2 à L232-3](#))
- Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles L232-4 à L232-7](#))
- Chapitre III : La Conférence des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur. ([Articles L233-1 à L233-2](#))
- Chapitre IV : Les conseils académiques de l'éducation nationale. ([Articles L234-1 à L234-8](#))
- Chapitre V : Les conseils départementaux de l'éducation nationale. ([Article L235-1](#))
- Chapitre VI : Dispositions communes aux organismes collégiaux nationaux et locaux. ([Article L236-1](#))
- Chapitre VII : Les instances consultatives en matière de formation professionnelle

- Section 1 : Les instances consultatives nationales. ([Article L237-1](#))
- Chapitre VIII : Les instances consultatives en matière d'enseignement agricole
- Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement agricole. ([Article L238-1](#))
- Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire. ([Article L238-2](#))
- Section 3 : Les comités régionaux de l'enseignement agricole. ([Article L238-3](#))
- Chapitre IX : Le conseil territorial de l'éducation nationale et les autres instances consultatives ([Article L239-1](#))
- Chapitre X : Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. ([Article L23-10-1](#))

Titre IV : L'inspection et l'évaluation de l'éducation

- Chapitre Ier : L'exercice des missions d'inspection et d'évaluation. ([Articles L241-1 à L241-11](#))
- Chapitre II : L'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ([Article L242-1](#))

Titre V : Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- Chapitre unique. ([Article L251-1](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L261-1 à L261-2](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L262-1 à L262-5](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L263-1 à L263-2](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L264-1 à L264-4](#))

Deuxième partie : Les enseignements scolaires

Livre III : L'organisation des enseignements scolaires

Titre Ier : L'organisation générale des enseignements

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L311-1 à L311-7](#))
- Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement
- Section 1 : L'éducation physique et sportive. ([Articles L312-1 à L312-4](#))
- Section 2 : Les enseignements artistiques. ([Articles L312-5 à L312-8](#))
- Section 3 : Les enseignements de technologie et d'informatique. ([Article L312-9](#))
- Section 3 bis : L'enseignement de la langue des signes. ([Article L312-9-1](#))
- Section 4 : L'enseignement des langues et cultures régionales. ([Articles L312-10 à L312-11-1](#))
- Section 5 : L'enseignement de la défense. ([Article L312-12](#))
- Section 6 : Les enseignements de la sécurité. ([Articles L312-13 à L312-13-1](#))
- Section 7 : L'enseignement des problèmes démographiques. ([Article L312-14](#))
- Section 8 : L'enseignement d'éducation civique. ([Article L312-15](#))
- Section 9 : L'éducation à la santé et à la sexualité ([Articles L312-16 à L312-17](#))
- Section 10 : Prévention et information sur les toxicomanies. ([Article L312-18](#))
- Chapitre III : L'information et l'orientation. ([Articles L313-1 à L313-7](#))
- Chapitre IV : La recherche et la documentation pédagogiques. ([Articles L314-1 à L314-2](#))

Titre II : L'enseignement du premier degré

- Chapitre unique. ([Articles L321-1 à L321-4](#))

Titre III : Les enseignements du second degré

- Chapitre Ier : Dispositions communes aux enseignements du second degré
- Section 1 : Les examens et diplômes nationaux. ([Articles L331-1 à L331-3](#))
- Section 2 : La formation en alternance. ([Articles L331-4 à L331-5](#))
- Section 3 : La pratique sportive de haut niveau. ([Article L331-6](#))
- Section 4 : La procédure d'orientation. ([Articles L331-7 à L331-8](#))
- Chapitre II : Les enseignements dispensés dans les collèges. ([Articles L332-1 à L332-6](#))
- Chapitre III : Dispositions communes aux enseignements dispensés dans les lycées. ([Articles L333-1 à L333-3](#))
- Chapitre IV : Dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général. ([Article L334-1](#))
- Chapitre V : Dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles. ([Articles L335-1 à L335-17](#))
- Chapitre VI : Dispositions propres aux formations technologiques. ([Articles L336-1 à L336-2](#))
- Chapitre VII : Dispositions propres aux formations professionnelles. ([Articles L337-1 à L337-4](#))

Titre IV : L'enseignement agricole et maritime

- Chapitre Ier : L'enseignement agricole. ([Article L341-1](#))
- Chapitre II : L'enseignement maritime.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés

- Chapitre Ier : Scolarité. ([Articles L351-1 à L351-3](#))
- Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. ([Article L352-1](#))

Titre VI : Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives

- Chapitre Ier : Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement artistique. ([Articles L361-1 à L361-6](#))
- Chapitre II : L'enseignement de la danse. ([Articles L362-1 à L362-5](#))
- Chapitre III : Les formations et les professions des activités physiques et sportives. ([Article L363-1](#))

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L371-1 à L371-2](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L372-1 à L372-2](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L373-1 à L373-3](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L374-1 à L374-4](#))

Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire

Titre préliminaire : Dispositions communes. ([Articles L401-1 à L401-2](#))

Titre Ier : Les écoles

- Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. ([Articles L411-1 à L411-3](#))
- Chapitre II : Les écoles régionales du premier degré. ([Article L412-1](#))

Titre II : Les collèges et les lycées

- Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. ([Article L421-1](#))
- Section 1 : Organisation administrative. ([Articles L421-2 à L421-10](#))
- Section 2 : Organisation financière. ([Articles L421-11 à L421-16](#))
- Section 3 : Dispositions applicables au patrimoine mobilier des établissements publics locaux d'enseignement. ([Articles L421-17 à L421-19](#))
- Section 4 : Dispositions applicables aux lycées professionnels maritimes. ([Articles L421-20 à L421-21](#))
- Section 5 : Dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles. ([Article L421-22](#))
- Section 6 : Dispositions diverses. ([Articles L421-23 à L421-25](#))
- Chapitre II : Organisation et fonctionnement des collèges et des lycées ne constituant pas des établissements publics locaux d'enseignement
- Section 1 : Les établissements d'Etat. ([Article L422-1](#))
- Section 2 : Les établissements municipaux ou départementaux. ([Articles L422-2 à L422-3](#))
- Chapitre III : Les groupements d'établissements scolaires publics. ([Articles L423-1 à L423-3](#))
- Chapitre IV : Les écoles de métiers. ([Articles L424-1 à L424-4](#))
- Chapitre V : Les lycées militaires.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre III : Les centres de formation d'apprentis

- Chapitre unique. ([Article L431-1](#))

Titre IV : Les établissements d'enseignement privés

- Chapitre Ier : L'ouverture des établissements d'enseignement privés
- Section 1 : L'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés. ([Articles L441-1 à L441-4](#))
- Section 2 : L'ouverture des établissements d'enseignement du second degré privés. ([Articles L441-5 à L441-9](#))
- Section 3 : L'ouverture des établissements d'enseignement technique privés. ([Articles L441-10 à L441-13](#))
- Chapitre II : Rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés
- Section 1 : Contrôle de l'Etat sur les établissements d'enseignement privés. ([Articles L442-1 à L442-3](#))
- Section 2 : Demande d'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public. ([Article L442-4](#))
- Section 3 : Contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Articles L442-5 à L442-11](#))
- Section 4 : Contrat simple passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Article L442-12](#))

- Section 5 : Dispositions communes aux établissements liés à l'Etat par contrat. ([Articles L442-13 à L442-20](#))
- Section 6 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricole privés sous contrat. ([Article L442-21](#))
- Chapitre III : Les établissements d'enseignement technique privés
- Section 1 : Les écoles des chambres de commerce et d'industrie. ([Article L443-1](#))
- Section 2 : Les écoles techniques privées. ([Articles L443-2 à L443-4](#))
- Section 3 : Les centres d'apprentissage privés. ([Article L443-5](#))
- Chapitre IV : Les établissements privés dispensant un enseignement à distance. ([Articles L444-1 à L444-11](#))
- Chapitre V : Les organismes de soutien scolaire ([Articles L445-1 à L445-2](#))

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger

- Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Article L451-1](#))
- Chapitre II : L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ([Articles L452-1 à L452-10](#))
- Chapitre III : Les établissements d'enseignement placés auprès des forces françaises stationnées en Allemagne. ([Article L453-1](#))
- Chapitre IV : Les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre. Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VI : Les établissements pour l'enseignement des professions artistiques et sportives

- Chapitre Ier : Les établissements d'enseignement artistique. Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre II : Les établissements d'enseignement de la danse
- Section 1 : Conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement. ([Articles L462-1 à L462-4](#))
- Section 2 : Dispositions pénales. ([Articles L462-5 à L462-6](#))
- Chapitre III : Les établissements de formation aux professions des activités physiques et sportives. ([Article L463-1](#))

Titre VII : Dispositions communes

- Chapitre Ier : Publicité et démarchage. ([Articles L471-1 à L471-5](#))
- Chapitre II : Dispositions pénales. ([Article L472-1](#))

Titre VIII : Dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

- Chapitre unique. ([Article L481-1](#))

Titre IX : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L491-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L492-1 à L492-2](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L493-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L494-1](#))

Livre V : La vie scolaire

Titre Ier : Les droits et obligations des élèves

- Chapitre unique. ([Articles L511-1 à L511-4](#))

Titre II : L'organisation du temps et de l'espace scolaires

- Chapitre unique. ([Articles L521-1 à L521-4](#))

Titre III : Les aides à la scolarité

- Chapitre Ier : L'aide à la scolarité et les bourses nationales. ([Articles L531-1 à L531-5](#))
- Chapitre II : L'allocation de rentrée scolaire. ([Articles L532-1 à L532-2](#))
- Chapitre III : Les aides attribuées par les collectivités territoriales. ([Articles L533-1 à L533-2](#))

Titre IV : La santé scolaire

- Chapitre Ier : La protection de la santé. ([Articles L541-1 à L541-6](#))
- Chapitre II : La prévention des mauvais traitements. ([Articles L542-1 à L542-4](#))

Titre V : Les activités périscolaires, sportives et culturelles

- Chapitre Ier : Les activités périscolaires. ([Article L551-1](#))
- Chapitre II : Les activités physiques et sportives. ([Articles L552-1 à L552-4](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L561-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte.
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L563-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L564-1](#))

Troisième partie : Les enseignements supérieurs

Livre VI : L'organisation des enseignements supérieurs

Titre Ier : L'organisation générale des enseignements

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L611-1 à L611-6](#))
- Chapitre II : Déroulement des études supérieures. ([Article L612-1](#))
- Section 1 : Le premier cycle. ([Articles L612-2 à L612-4](#))
- Section 2 : Le deuxième cycle. ([Articles L612-5 à L612-6](#))
- Section 3 : Le troisième cycle. ([Article L612-7](#))
- Chapitre III : Collation des grades et titres universitaires
- Section 1 : Règles générales de délivrance des diplômes. ([Articles L613-1 à L613-2](#))
- Section 2 : Validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes ([Articles L613-3 à L613-6](#))
- Section 3 : Obtention de diplômes nationaux par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur privés. ([Article L613-7](#))
- Chapitre IV : Programmation et développement des formations supérieures. ([Articles L614-1 à L614-3](#))

Titre II : Les formations universitaires générales et la formation des maîtres

- Chapitre Ier : Droit, sciences politiques, économie et administration. ([Articles L621-1 à L621-3](#))
- Chapitre II : Sciences et technologie. ([Article L622-1](#))
- Chapitre III : Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales. ([Article L623-1](#))
- Chapitre IV : Education physique et sportive. ([Articles L624-1 à L624-2](#))
- Chapitre V : Formation des maîtres. ([Article L625-1](#))

Titre III : Les formations de santé

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L631-1 à L631-2](#))
- Chapitre II : Les études médicales. ([Articles L632-1 à L632-13](#))
- Chapitre III : Les études pharmaceutiques. ([Articles L633-1 à L633-6](#))
- Chapitre IV : Les études odontologiques. ([Article L634-1](#))
- Chapitre V : Les autres formations de santé. ([Article L635-1](#))

Titre IV : Les formations technologiques

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L641-1 à L641-5](#))
- Chapitre II : Les formations technologiques longues. ([Articles L642-1 à L642-12](#))
- Chapitre III : Les formations technologiques courtes.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre V : Les formations dans les instituts et écoles extérieurs aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

- Chapitre Ier : Les formations dans les instituts et écoles extérieurs aux universités.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre II : Les formations dans les écoles normales supérieures.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre III : Les formations dans les grands établissements.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VI : La recherche universitaire.

- Chapitre unique
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VII : Les formations dans les autres établissements d'enseignement supérieur

- Chapitre Ier : L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public. ([Articles L671-1 à L671-2](#))
- Chapitre II : L'enseignement de l'architecture.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre III : L'enseignement dans les écoles de commerce.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre IV : L'enseignement dans les écoles nationales des mines.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre V : L'enseignement dans les écoles supérieures militaires. ([Article L675-1](#))
- Chapitre VI : L'enseignement dans les écoles sanitaires et sociales. ([Article L676-1](#))
- Chapitre VII : L'enseignement dans les écoles de la marine marchande.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VIII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L681-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L682-1 à L682-2](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L683-1 à L683-3](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L684-1 à L684-3](#))

Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur

Titre Ier : Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

- Chapitre Ier : Principes relatifs à la création et à l'autonomie des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. ([Articles L711-1 à L711-9](#))
- Chapitre II : Les universités.
- Section 1 : Gouvernance. ([Articles L712-1 à L712-7](#))
- Section 2 : Responsabilités et compétences élargies. ([Articles L712-8 à L712-10](#))
- Chapitre III : Les composantes des universités. ([Articles L713-1 à L713-2](#))
- Section 1 : Les unités de formation et de recherche. ([Article L713-3](#))
- Section 2 : Dispositions propres aux unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie. ([Articles L713-4 à L713-8](#))
- Section 3 : Les instituts et les écoles. ([Article L713-9](#))
- Chapitre IV : Les services communs. ([Articles L714-1 à L714-2](#))
- Chapitre V : Les instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités. ([Articles L715-1 à L715-3](#))
- Chapitre VI : Les écoles normales supérieures. ([Article L716-1](#))
- Chapitre VII : Les grands établissements. ([Article L717-1](#))
- Chapitre VIII : Les écoles françaises à l'étranger. ([Article L718-1](#))
- Chapitre IX : Dispositions communes
- Section 1 : Dispositions relatives à la composition des conseils. ([Articles L719-1 à L719-3](#))
- Section 2 : Régime financier. ([Articles L719-4 à L719-6](#))
- Section 3 : Contrôle administratif et financier. ([Articles L719-7 à L719-9](#))
- Section 4 : Relations extérieures. ([Articles L719-10 à L719-11](#))
- Section 5 : Autres dispositions communes. ([Articles L719-12 à L719-14](#))

Titre II : Etablissements de formation des maîtres

- Chapitre Ier : Missions et organisation des instituts universitaires de formation des maîtres. ([Articles L721-1 à L721-2](#))
- Chapitre II : Droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres. ([Articles L722-1 à L722-17](#))
- Chapitre III : Missions et organisation de l'établissement de formation des personnels pour l'adaptation et l'intégration scolaires ([Article L723-1](#))

Titre III : Les établissements d'enseignement supérieur privés

- Chapitre unique. ([Articles L731-1 à L731-18](#))

Titre IV : Les établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur

- Chapitre unique. ([Article L741-1](#))

Titre V : Les établissements d'enseignement supérieur spécialisés

- Chapitre Ier : Les établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. ([Articles L751-1 à L751-2](#))
- Chapitre II : Les écoles d'architecture. ([Article L752-1](#))
- Chapitre III : Les écoles de commerce. ([Article L753-1](#))
- Chapitre IV : Les écoles nationales des mines.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre V : Les écoles supérieures militaires. ([Articles L755-1 à L755-3](#))
- Chapitre VI : Les écoles sanitaires et sociales. ([Articles L756-1 à L756-2](#))
- Chapitre VII : L'Ecole nationale supérieure maritime. ([Article L757-1](#))

- Chapitre VIII : La Fondation nationale des sciences politiques. ([Articles L758-1 à L758-2](#))
- Chapitre IX : Les établissements d'enseignement supérieur de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque ([Article L759-1](#))
- Chapitre X : Les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques ([Article L75-10-1](#))

Titre VI : Dispositions communes

- Chapitre Ier : Dispositions communes aux établissements publics et privés. ([Article L761-1](#))
- Chapitre II : Dispositions communes aux établissements publics. ([Articles L762-1 à L762-3](#))

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L771-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Article L772-1](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L773-1 à L773-4](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L774-1 à L774-4](#))

Titre VIII : Dispositions applicables aux universités implantées dans une ou plusieurs régions et départements d'outre-mer.

- Chapitre unique : Dispositions applicables à l'université des Antilles et de la Guyane. ([Articles L781-1 à L781-6](#))

Livre VIII : La vie universitaire

Titre Ier : Les droits et obligations des usagers du service public de l'enseignement supérieur

- Chapitre unique. ([Articles L811-1 à L811-6](#))

Titre II : Les aides aux étudiants et les oeuvres universitaires

- Chapitre Ier : Les aides aux étudiants. ([Articles L821-1 à L821-5](#))
- Chapitre II : Les oeuvres universitaires. ([Articles L822-1 à L822-5](#))

Titre III : La santé et la protection sociale des étudiants

- Chapitre Ier : La santé universitaire. ([Articles L831-1 à L831-3](#))
- Chapitre II : La protection sociale des étudiants. ([Articles L832-1 à L832-2](#))

Titre IV : Les activités périuniversitaires, sportives et culturelles

- Chapitre unique. ([Articles L841-1 à L841-4](#))

Titre V : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L851-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte.
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L853-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L854-1](#))

Quatrième partie : Les personnels

Livre IX : Les personnels de l'éducation

Titre Ier : Dispositions générales

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L911-1 à L911-8](#))
- Chapitre II : Dispositions propres aux personnels enseignants. ([Articles L912-1 à L912-4](#))
- Chapitre III : Dispositions propres aux personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service. ([Article L913-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés. ([Articles L914-1 à L914-6](#))
- Chapitre V : Dispositions propres aux personnels des établissements publics nationaux.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre VI : Dispositions relatives aux assistants d'éducation. ([Articles L916-1 à L916-2](#))

Titre II : Les personnels du premier degré

- Chapitre unique. ([Articles L921-1 à L921-4](#))

Titre III : Les personnels du second degré

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Article L931-1](#))
- Chapitre II : Les personnels enseignants des lycées et collèges. ([Articles L932-1 à L932-6](#))
- Chapitre III : Les personnels d'éducation.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre IV : Les personnels d'orientation. ([Article L934-1](#))
- Chapitre V : Les personnels de surveillance. ([Articles L935-1 à L935-2](#))
- Chapitre VI : Les personnels des centres de formation d'apprentis. ([Article L936-1](#))
- Chapitre VII : Les personnels de la formation continue.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre IV : Les personnels d'inspection et de direction

- Chapitre Ier : Les personnels d'inspection. ([Article L941-1](#))

Titre V : Les personnels de l'enseignement supérieur

- Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L951-1 à L951-4](#))
- Chapitre II : Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles L952-1 à L952-14-1](#))
- Section 2 : Dispositions particulières. ([Articles L952-15 à L952-20](#))
- Section 3 : Dispositions propres aux personnels enseignants et hospitaliers. ([Articles L952-21 à L952-23](#))
- Section 3 bis : Dispositions propres aux personnels enseignants de médecine générale. ([Article L952-23-1](#))
- Section 4 : Dispositions propres aux personnels de recherche. ([Article L952-24](#))
- Chapitre III : Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service. ([Articles L953-1 à L953-7](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables aux universités bénéficiant de responsabilités et de compétences élargies mentionnées à l'article L. 712-8. ([Articles L954-1 à L954-3](#))

Titre VI : Les personnels des établissements d'enseignement spécialisés

- Chapitre Ier : Les personnels de l'enseignement agricole. ([Articles L961-1 à L961-2](#))
- Chapitre II : Les personnels enseignants de l'architecture. ([Article L962-1](#))
- Chapitre III : Les personnels des enseignements artistiques.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre IV : Les personnels de l'enseignement de la danse.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre V : Les personnels de l'enseignement des activités physiques et sportives.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Chapitre VI : Les personnels de l'enseignement maritime.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L971-1 à L971-3](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L972-2 à L972-3](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L973-1 à L973-3](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L974-1 à L974-3](#))

Partie réglementaire

Livre Ier : Principes généraux de l'éducation.

Titre Ier : Le droit à l'éducation.

- Chapitre Ier : Dispositions générales.
- Section unique
- Sous-section 1 : Les parents d'élèves ([Articles D111-1 à D111-5](#))
- Sous-section 2 : Les associations de parents d'élèves ([Articles D111-6 à D111-9](#))
- Sous-section 3 : Les représentants des parents d'élèves ([Articles D111-10 à D111-15](#))
- Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés. ([Articles D112-1 à R112-3](#))
- Chapitre III : Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire. ([Article D113-1](#))

Titre II : Objectifs et missions du service public de l'enseignement.

- Chapitre Ier : Dispositions générales.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Chapitre II : Objectifs et missions de l'enseignement scolaire
- Section 1 : Mission de formation initiale. ([Articles D122-1 à Annexe](#))
- Section 2 : Mission de formation continue des adultes. ([Articles D122-4 à D122-9](#))
- Section 3 : Mission d'éducation culturelle. ([Article D122-10](#))
- Chapitre III : Objectifs et missions de l'enseignement supérieur
- Section 1 : Mission de formation continue des adultes. ([Article D123-1](#))
- Section 2 : Missions de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ainsi que de la culture et de l'information scientifique et technique
- Sous-section 1 : Prestations de services. ([Articles D123-2 à D123-7](#))
- Sous-section 2 : Recrutement d'agents non titulaires. ([Article R123-8](#))
- Sous-section 3 : Transactions et conventions d'arbitrage. ([Articles D123-9 à D123-11](#))
- Section 3 : Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. ([Articles D123-12 à D123-14](#))
- Section 4 : Mission de coopération internationale
- Sous-section 1 : Coopération internationale des établissements. ([Articles D123-15 à D123-21](#))
- Sous-section 2 : Accueil des étudiants étrangers. ([Article D123-22](#))

Titre III : L'obligation et la gratuité scolaires.

- Chapitre Ier : L'obligation scolaire
- Section 1 : Contrôle de l'obligation scolaire
- Sous-section 1 : Contrôle de l'inscription. ([Articles R131-1 à R131-4](#))
- Sous-section 2 : Contrôle de l'assiduité. ([Articles R131-5 à R131-10](#))
- Sous-section 3 : Traitement automatisé relatif au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité. ([Articles R131-10-1 à R131-10-6](#))
- Sous-section 4 : Contrôle du contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat. ([Articles D131-11 à D131-12](#))
- Section 2 : Sanctions aux manquements relatifs à l'obligation scolaire
- Sous-section 1 : Sanctions disciplinaires. ([Article R131-17](#))
- Sous-section 2 : Sanctions pénales. ([Articles R131-18 à R131-19](#))
- Chapitre II : La gratuité de l'enseignement scolaire public.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Titre IV : La laïcité de l'enseignement public.

- Chapitre unique. ([Articles R141-1 à R141-8](#))

Titre V : La liberté de l'enseignement.

Le présent titre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article D161-1](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Article D162-1](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article D163-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article D164-1](#))

Livre II : L'administration de l'éducation.

Titre Ier : La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

- Chapitre Ier : Les compétences de l'Etat
- Section 1 : Création d'établissements d'enseignement public du premier et du second degré. ([Articles R211-1 à R211-8](#))
- Section 2 : Carte scolaire
- Sous-section 1 : Carte scolaire du premier degré. ([Article D211-9](#))
- Sous-section 2 : Secteurs et districts du second degré. ([Articles D211-10 à D211-11](#))
- Section 3 : Liste des établissements dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat. ([Articles D211-12 à D211-13-1](#))
- Section 4 : Liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat. ([Articles D211-14 à D211-16](#))
- Chapitre II : Les compétences des communes
- Section 1 : Ecoles et classes élémentaires et maternelles
- Sous-section 1 : Logement des instituteurs. ([Articles D212-1 à R212-19](#))
- Sous-section 2 : Logement des instituteurs de la ville de Paris. ([Article R212-20](#))
- Sous-section 3 : Participation financière des communes. ([Articles R212-21 à R212-23](#))
- Section 2 : Caisse des écoles. ([Articles R212-24 à R212-33-2](#))
- Section 3 : Collèges. ([Article D212-34](#))
- Section 4 : Utilisation des locaux scolaires.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Chapitre III : Les compétences des départements
- Section 1 : Collèges. ([Articles R213-1 à R213-2](#))
- Section 2 : Transports scolaires
- Sous-section 1 : Dispositions générales
- Paragraphe 1 : L'organisation des transports scolaires. ([Articles R213-3 à R213-12](#))
- Paragraphe 2 : Le financement des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés. ([Articles R213-13 à R213-16](#))
- Paragraphe 3 : Les transports organisés sur l'initiative des établissements d'enseignement. ([Article R213-17](#))
- Paragraphe 4 : Compensation financière et statistiques. ([Articles R213-18 à R213-19](#))
- Sous-section 2 : Dispositions particulières à la région d'Ile-de-France
- Paragraphe 1 : L'organisation des transports scolaires en région d'Ile-de-France. ([Article R213-20](#))
- Paragraphe 3 : Financement des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés dans la région d'Ile-de-France. ([Articles D213-22 à D213-26](#))
- Sous-section 3 : Procédure de consultation ([Articles D213-29 à D213-30](#))
- Chapitre IV : Les compétences des régions

- Section 1 : Planification des formations.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 2 : Lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole. ([Article R214-1](#))
- Section 3 : Formation professionnelle et apprentissage
- Sous-section 1 : Le fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. ([Articles R214-2 à R214-4](#))
- Sous-section 2 : Contrats pluriannuels d'objectifs de développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel ou technologique par alternance. ([Articles D214-5 à D214-8](#))
- Section 4 : Ecoles de la deuxième chance. ([Articles D214-9 à D214-12](#))
- Chapitre V : Les compétences de la collectivité territoriale de Corse. ([Article R215-1](#))
- Chapitre VI : Les compétences communes aux collectivités territoriales.
- Section 1 : Dispositions générales ([Articles D216-1 à R216-3](#))
- Section 2 : Concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement ([Articles R216-4 à R216-19](#))

Titre II : L'organisation des services de l'administration de l'éducation.

- Chapitre Ier : Les services de l'administration centrale. ([Article R221-1](#))
- Chapitre II : Les services académiques et départementaux
- Section 1 : Circonscriptions académiques
- Sous-section 1 : Les circonscriptions académiques métropolitaines. ([Article R*222-1](#))
- Sous-section 2 : Dispositions propres aux académies de Paris, de Créteil et de Versailles. ([Articles R*222-2 à D222-7](#))
- Sous-section 3 : Dispositions propres aux académies d'outre-mer. ([Articles R222-8 à R222-10](#))
- Sous-section 4 : Dispositions communes. ([Articles D222-11 à R222-12](#))
- Section 2 : Autorités administratives déconcentrées
- Sous-section 1 : Le recteur. ([Articles R*222-13 à D222-23-1](#))
- Sous-section 2 : L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. ([Article R222-24](#))
- Section 3 : Compétences
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R*222-25 à R222-34](#))
- Sous-section 2 : Contentieux. ([Articles D222-35 à R222-36](#))
- Section 4 : Médiateurs. ([Articles D222-37 à D222-42](#))

Titre III : Les organismes collégiaux nationaux et locaux.

- Chapitre préliminaire : Le Haut Conseil de l'éducation ([Articles D230-1 à D230-7](#))
- Chapitre Ier : Le Conseil supérieur de l'éducation
- Section 1 : Le Conseil supérieur de l'éducation délibérant en matière consultative. ([Articles R231-1 à R231-16](#))
- Section 2 : Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R231-17 à R231-26](#))
- Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles R231-27 à R231-33](#))
- Chapitre II : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche délibérant en matière consultative. ([Article D232-1](#))
- Sous-section 1 : Composition. ([Articles D232-2 à D232-13](#))
- Sous-section 2 : Fonctionnement. ([Articles D232-14 à D232-22](#))

- Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire
- Sous-section 1 : Dispositions générales
- Paragraphe 1 : Composition de la formation disciplinaire. ([Articles R232-23 à R232-30](#))
- Paragraphe 2 : Procédure disciplinaire. ([Articles R232-31 à R232-43](#))
- Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles R232-44 à R232-48](#))
- Chapitre III : La Conférence des chefs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
- Section 1 : La Conférence des présidents d'université. ([Articles D233-1 à D233-6](#))
- Section 2 : La conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ([Articles D233-7 à D233-12](#))
- Chapitre IV : Les conseils académiques de l'éducation nationale
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R234-1 à R234-15](#))
- Section 2 : Dispositions particulières
- Sous-section 1 : Conseil interacadémique d'Ile-de-France. ([Articles R234-16 à R234-21](#))
- Sous-section 2 : Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Corse. ([Articles R234-22 à R234-24](#))
- Sous-section 3 : Conseils de l'éducation nationale dans les académies d'outre-mer. ([Articles R234-25 à R234-33](#))
- Sous-section 4 : Conseil de l'éducation nationale de Mayotte ([Articles R234-33-1 à R234-33-7](#))
- Section 3 : Dispositions contentieuses et disciplinaires
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R234-34 à R234-38](#))
- Sous-section 2 : Dispositions particulières au conseil interacadémique d'Ile-de-France. ([Articles R234-39 à R234-43](#))
- Sous-section 3 : Dispositions particulières au conseil de l'éducation nationale de Mayotte ([Articles R234-44 à R234-45](#))
- Chapitre V : Les conseils départementaux de l'éducation nationale
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R235-1 à R235-11-1](#))
- Section 2 : Dispositions particulières au département de Paris. ([Articles R235-12 à R235-16](#))
- Section 3 : Dispositions particulières à la collectivité territoriale de Corse. ([Article R235-17](#))
- Chapitre VI : Dispositions communes aux organismes collégiaux nationaux et locaux. Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Chapitre VII : Les instances consultatives et juridictionnelles en matière de relations éducation-économie et de formation professionnelle
- Section 1 : Les instances nationales
- Sous-section 2 : Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. ([Article D237-9](#))
- Section 2 : Les instances régionales et départementales. ([Articles R237-10 à D237-14](#))
- Section 3 : La Commission spéciale de la taxe d'apprentissage. ([Articles R237-15 à R237-27](#))
- Chapitre VIII : Les instances consultatives en matière d'enseignement agricole
- Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement agricole. ([Article R238-1](#))
- Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire. ([Article R238-2](#))

- Section 3 : Les comités régionaux de l'enseignement agricole. ([Article R238-3](#))
- Section 4 : Les conseils de l'enseignement vétérinaire. ([Article R238-4](#))
- Section 5 : Le comité de coordination. ([Article R238-5](#))
- Chapitre IX : Le Conseil territorial de l'éducation nationale et les autres instances consultatives
- Section 1 : Le Conseil territorial de l'éducation nationale ([Article D239-1](#))
- Sous-section 1 : Composition. ([Articles D239-2 à D239-6](#))
- Sous-section 2 : Fonctionnement. ([Articles D239-7 à D239-14](#))
- Section 2 : La Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture. ([Articles D239-15 à D239-21](#))
- Section 3 : L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. ([Articles D239-25 à D239-33](#))

Titre IV : L'inspection et l'évaluation de l'éducation.

- Chapitre Ier : L'exercice des missions d'inspection et d'évaluation
- Section 1 : Missions des inspections générales
- Sous-section 1 : Dispositions communes. ([Articles D241-1 à D241-2](#))
- Sous-section 2 : L'inspection générale de l'éducation nationale. ([Articles R*241-3 à R*241-5](#))
- Sous-section 3 : L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. ([Articles R*241-6 à R241-16](#))
- Section 2 : L'inspection générale des bibliothèques. ([Article R241-17](#))
- Section 3 : Missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale. ([Articles R241-18 à R241-21](#))
- Section 4 : Le service académique de l'inspection de l'apprentissage. ([Articles R241-22 à R241-23](#))
- Section 5 : Les délégués départementaux de l'éducation nationale. ([Articles D241-24 à D241-35](#))
- Chapitre II : L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. ([Article R242-1](#))

Titre V : Dispositions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- Chapitre unique : Dispositions relatives à l'organisation de l'administration des services de l'éducation. ([Articles D251-1 à D251-8](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles R261-1 à D*261-7](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles R262-1 à R262-4](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles R263-1 à D263-11](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles R264-1 à R264-19](#))

Titre VII : Dispositions relatives aux collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

- Chapitre unique : Dispositions relatives à l'organisation de l'administration des services de l'éducation nationale. ([Articles D271-1 à D271-2](#))

Livre III : L'organisation des enseignements scolaires.

Titre Ier : L'organisation générale des enseignements.

- Chapitre Ier : Dispositions communes.
- Section 1 : La nomenclature des spécialités de formation. ([Articles D311-1 à D311-4](#))
- Section 2 : Les programmes. ([Article D311-5](#))
- Section 3 : Livret personnel de compétences ([Articles D311-6 à D311-9](#))
- Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement.
- Section 1 : L'éducation physique et sportive. ([Articles D312-1 à D312-6](#))
- Section 2 : Les enseignements artistiques. ([Articles D312-7 à D312-14](#))
- Section 3 : Les enseignements de technologie et d'informatique.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 3 bis : L'enseignement de la langue des signes. ([Article R312-15](#))
- Section 3 ter : L'enseignement des langues vivantes étrangères
- Sous-section 1 : Organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères. ([Articles D312-16 à Annexe](#))
- Sous-section 2 : La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. ([Articles D312-24 à D312-28](#))
- Section 4 : L'enseignement des langues et cultures régionales
- Sous-section 2 : Le conseil académique des langues régionales. ([Articles D312-33 à D312-39](#))
- Section 5 : L'enseignement de la défense.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 6 : Les enseignements de la sécurité
- Sous-section 1 : L'enseignement des règles générales de sécurité. ([Articles D312-40 à D312-42](#))
- Sous-section 2 : L'enseignement des règles de sécurité routière. ([Articles D312-43 à D312-47-1](#))
- Section 7 : L'enseignement des problèmes démographiques.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 8 : L'enseignement d'éducation civique. ([Articles D312-48 à D312-48-1](#))
- Section 9 : L'éducation à la santé et à la sexualité. ([Article D312-49](#))
- Section 10 : Prévention et information sur les toxicomanies.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Chapitre III : L'information et l'orientation. ([Articles D313-1 à D313-6](#))
- Section 1 : Les centres d'information et d'orientation publics. ([Articles D313-7 à D313-13](#))
- Section 2 : L'Office national d'information sur les enseignements et les professions
- Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles D313-14 à D313-26](#))
- Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles D313-27 à D313-36](#))
- Section 3 : Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R313-37 à R313-38](#))
- Sous-section 2 : Organisation administrative. ([Articles R313-39 à R313-53](#))
- Sous-section 3 : Organisation financière. ([Articles R313-54 à R313-58](#))
- Chapitre IV : La recherche et la documentation pédagogiques.
- Section 1 : Recherche et expérimentation pédagogiques dans les établissements d'enseignement publics du premier et du second degrés. ([Articles D314-1 à D314-10](#))
- Section 2 : Recherche et expérimentation pédagogiques dans les établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré sous contrat. ([Articles D314-11 à D314-23](#))
- Section 3 : L'Institut national de recherche pédagogique

- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-24 à D314-27](#))
- Sous-section 2 : Organisation administrative. ([Articles D314-28 à D314-38](#))
- Sous-section 3 : Répartition des compétences. ([Articles D314-39 à D314-42](#))
- Sous-section 4 : Régime financier. ([Articles D314-43 à D314-50](#))
- Section 4 : Le Centre international d'études pédagogiques
- Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles R314-51 à R314-64](#))
- Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles R314-65 à R314-69](#))
- Section 5 : Le Centre national et les centres régionaux de documentation pédagogique
- Sous-section 1 : Le Centre national de documentation pédagogique
- Paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-70 à D314-72](#))
- Paragraphe 2 : Organisation administrative ([Article D314-73](#))
- Sous-paragraphe 1 : Le conseil d'administration du Centre national de documentation pédagogique. ([Articles D314-74 à D314-80](#))
- Sous-paragraphe 2 : Le directeur général, les directeurs adjoints et le secrétaire général. ([Articles R314-81 à R314-83](#))
- Paragraphe 3 : Régime financier. ([Articles D314-84 à D314-90](#))
- Paragraphe 4 : Le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur. ([Articles D314-91 à D314-98](#))
- Paragraphe 5 : Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information. ([Articles D314-99 à D314-106](#))
- Sous-section 2 : Les centres régionaux de documentation pédagogique
- Paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-107 à D314-108](#))
- Paragraphe 2 : Organisation administrative ([Article D314-109](#))
- Sous-paragraphe 1 : Le conseil d'administration du centre régional de documentation pédagogique. ([Articles D314-110 à D314-114](#))
- Sous-paragraphe 2 : Le directeur de centre régional de documentation pédagogique. ([Articles D314-115 à D314-117](#))
- Sous-paragraphe 3 : Les centres départementaux et les centres locaux de documentation pédagogique. ([Articles D314-118 à D314-120](#))
- Paragraphe 3 : Régime financier des centres régionaux de documentation pédagogique. ([Article D314-121](#))
- Paragraphe 4 : Le comité technique paritaire commun. ([Articles R314-122 à R314-123](#))
- Sous-section 3 : Le réseau des centres de documentation pédagogique. ([Articles D314-124 à D314-127](#))
- Section 6 : L'édition scolaire. ([Article D314-128](#))

Titre II : L'enseignement du premier degré.

- Chapitre unique
- Section 1 : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques. ([Articles D321-1 à D321-17](#))
- Section 2 : Organisation de l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat. ([Articles D321-18 à D321-27](#))

Titre III : Les enseignements du second degré.

- Chapitre Ier : Dispositions communes aux enseignements du second degré.
- Section 1 : Les examens et diplômes nationaux.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 2 : La formation en alternance
- Sous-section 1 : Accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel. ([Articles D331-1 à D331-15](#))

- Sous-section 2 : Le certificat d'accomplissement régulier de stage. ([Articles D331-16 à D331-22](#))
- Section 3 : La pratique sportive de haut niveau.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 4 : La procédure d'orientation
- Sous-section 1 : La procédure d'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement publics sous tutelle du ministre chargé de l'éducation. ([Articles D331-23 à D331-45](#))
- Sous-section 2 : La procédure d'orientation et d'affectation des élèves dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. ([Articles D331-46 à D331-61](#))
- Chapitre II : Les enseignements dispensés dans les collèges.
- Section 1 : L'organisation de la formation au collège. ([Articles D332-1 à D332-15](#))
- Section 2 : Le diplôme national du brevet. ([Articles D332-16 à D332-22](#))
- Section 3 : Le certificat de formation générale. ([Articles D332-23 à D332-29](#))
- Chapitre III : Dispositions communes aux enseignements dispensés dans les lycées.
- Section 1 : La formation secondaire. ([Articles D333-1 à D333-3](#))
- Section 2 : Les établissements et les formations particulières. ([Articles D333-4 à D333-11](#))
- Section 3 : L'organisation des enseignements. ([Articles D333-12 à D333-15](#))
- Section 4 : Formations et diplômes. ([Articles D333-16 à D333-18-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général. ([Article D334-1](#))
- Section 1 : Conditions de délivrance. ([Articles D334-2 à D334-14](#))
- Section 2 : Organisation de l'examen. ([Articles D334-15 à D334-22](#))
- Section 3 : Dispositions particulières aux baccalauréats binationaux. ([Articles D334-23 à D334-24](#))
- Chapitre V : Dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles.
- Section 1 : Le label de " lycée des métiers ". ([Articles D335-1 à D335-4](#))
- Section 2 : Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle
- Sous-section 1 : Validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle. ([Articles R335-5 à R335-11](#))
- Sous-section 2 : Le répertoire national des certifications professionnelles. ([Articles R335-12 à R335-23](#))
- Sous-section 3 : La Commission nationale de certification professionnelle. ([Articles R335-24 à R335-32](#))
- Section 3 : Les commissions professionnelles consultatives. ([Articles D335-33 à D335-37](#))
- Section 4 : Les conseillers de l'enseignement technologique. ([Articles D335-38 à D335-47](#))
- Section 5 : La formation à l'accessibilité du cadre bâti. ([Articles R335-48 à R335-50](#))
- Chapitre VI : Dispositions propres aux formations technologiques.
- Section 1 : Dispositions générales relatives au baccalauréat technologique. ([Articles D336-1 à D336-3](#))
- Sous-section 1 : Conditions de délivrance. ([Articles D336-4 à D336-14](#))
- Sous-section 2 : Organisation de l'examen. ([Articles D336-15 à D336-22](#))
- Section 2 : Dispositions particulières au baccalauréat technologique série " hôtellerie ". ([Articles D336-23 à D336-38](#))
- Section 3 : Dispositions particulières au baccalauréat technologique série " techniques de la musique et de la danse ". ([Articles D336-39 à D336-48](#))
- Section 4 : Le brevet de technicien. ([Articles D336-49 à D336-58](#))

- Chapitre VII : Dispositions propres aux formations professionnelles.
- Section 1 : Le certificat d'aptitude professionnelle
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-1 à D337-4](#))
- Sous-section 2 : Voies d'accès au diplôme et conditions de délivrance. ([Articles D337-5 à D337-20](#))
- Sous-section 3 : Organisation des examens. ([Articles D337-21 à D337-25-1](#))
- Section 2 : Le brevet d'études professionnelles
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-26 à D337-28](#))
- Sous-section 2 : Conditions de candidature. ([Article D337-29](#))
- Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-30 à D337-37-1](#))
- Sous-section 4 : Evaluation. ([Articles D337-38 à D337-40](#))
- Sous-section 5 : Organisation des examens. ([Articles D337-42 à R337-45](#))
- Sous-section 6 : Le jury. ([Articles D337-46 à D337-50-1](#))
- Section 3 : Le baccalauréat professionnel
- Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D337-51 à D337-54](#))
- Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-55 à D337-66](#))
- Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-67 à D337-88](#))
- Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-89 à D337-94](#))
- Section 4 : Le brevet professionnel
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-95 à D337-98](#))
- Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-99 à D337-104](#))
- Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-105 à D337-118](#))
- Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-119 à D337-124](#))
- Section 5 : Le diplôme national du brevet des métiers d'art. ([Articles D337-125 à D337-138](#))
- Section 6 : La mention complémentaire
- Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D337-139 à D337-141](#))
- Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-142 à D337-146](#))
- Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-147 à D337-153](#))
- Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-154 à D337-160](#))
- Section 7 : La formation d'apprenti junior ([Articles D337-161 à D337-171](#))
- Chapitre VIII : Autres diplômes et titres.
- Section 1 : Le titre professionnel. ([Articles R338-1 à R338-8](#))
- Section 2 : Le diplôme " un des meilleurs ouvriers de France "
- Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D338-9 à R*338-10](#))
- Sous-section 2 : Organisation. ([Articles D338-11 à D338-18](#))
- Sous-section 3 : Les jurys. ([Articles D338-19 à D338-22](#))
- Section 3 : Diplôme initial de langue française. ([Articles D338-23 à D338-32](#))

Titre IV : L'enseignement agricole et maritime.

- Chapitre Ier : L'enseignement agricole.
- Section 1 : L'orientation des élèves
- Sous-section 1 : L'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement agricole publics. ([Articles D341-1 à D341-22](#))
- Sous-section 2 : L'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat. ([Articles D341-23 à D341-39](#))
- Section 2 : Les enseignements et les diplômes. ([Articles R341-40 à D341-46](#))
- Chapitre II : L'enseignement maritime.
- Section 1 : La formation professionnelle maritime. ([Articles R342-1 à R342-6](#))
- Section 2 : Les titres de formation professionnelle maritime. ([Articles D342-7 à R342-8](#))

Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés.

- Chapitre Ier : Scolarité.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles D351-1 à R351-2](#))
- Section 2 : Le parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Sous-section 1 : Organisation de la scolarité. ([Articles D351-3 à D351-9](#))
- Sous-section 2 : Les équipes de suivi de la scolarisation. ([Articles D351-10 à D351-16](#))
- Sous-section 3 : Les unités d'enseignement. ([Articles D351-17 à D351-20](#))
- Sous-section 4 : L'aide individuelle. ([Article D351-20-1](#))
- Section 3 : Dispositions particulières en faveur des jeunes sourds. ([Articles R351-21 à R351-26](#))
- Section 4 : Aménagement des examens et concours. ([Articles D351-27 à D351-32](#))
- Section 5 : Formations conduisant à l'exercice des professions d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et de moniteur-éducateur. ([Article D351-33](#))
- Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. ([Article R352-1](#))

Titre VI : Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives.

- Chapitre Ier : Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement artistique.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R361-1 à R361-2](#))
- Section 2 : L'enseignement du théâtre. ([Articles R361-3 à R361-6](#))
- Section 3 : Le cycle d'enseignement professionnel initial et les diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique ([Articles R361-7 à R361-12](#))
- Chapitre II : L'enseignement de la danse.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires. ([Articles R362-1 à R362-2](#))
- Chapitre III : Les formations et les professions des activités physiques, sportives et de l'animation.
- Section 1 : Conditions d'exercice des professions relatives aux activités physiques et sportives. ([Article R363-1](#))
- Section 2 : Les diplômes. ([Articles D363-2 à R363-3](#))

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles R371-1 à D371-6](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles R372-1 à D372-6](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R373-1 à D373-2-1](#))
- Section 2 : Reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française. ([Articles R373-3 à R373-9](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R374-1 à D374-5-1](#))
- Section 2 : Reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Nouvelle-Calédonie. ([Articles R374-6 à R374-12](#))
- Section 3 : Le centre de documentation pédagogique
- Sous-section 1 : Organisation et fonctionnement. ([Articles R374-13 à R374-19](#))
- Sous-section 2 : Régime financier. ([Articles R374-20 à R374-25](#))

Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire.

Titre Ier : Les écoles.

- Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. ([Articles D411-1 à D411-9](#))
- Chapitre II : Les écoles régionales du premier degré. ([Articles D412-1 à D412-4](#))

Titre II : Les collèges et les lycées.

- Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. ([Article R421-1](#))
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R421-2 à R421-7](#))
- Section 2 : Organisation administrative.
- Sous-section 1 : Le chef d'établissement. ([Articles R421-8 à R421-13](#))
- Sous-section 2 : Le conseil d'administration.
- Paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-14 à R421-19](#))
- Paragraphe 2 : Compétences. ([Articles R421-20 à R421-24](#))
- Paragraphe 3 : Fonctionnement. ([Article R421-25](#))
- Paragraphe 4 : Election et désignation. ([Articles R421-26 à R421-36](#))
- Sous-section 3 : La commission permanente.
- Paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-37 à R421-40](#))
- Paragraphe 2 : Compétences. ([Article R421-41](#))
- Sous-section 4 : Le conseil pédagogique
- Paragraphe 1 : Composition ([Articles R421-41-1 à R421-41-2](#))
- Paragraphe 2 : Compétences ([Article R421-41-3](#))
- Paragraphe 3 : Fonctionnement ([Articles R421-41-4 à R421-41-6](#))
- Sous-section 5 : Les instances représentatives des élèves et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Paragraphe 1 : L'assemblée générale des délégués des élèves. ([Article R421-42](#))
- Paragraphe 2 : Le conseil des délégués pour la vie lycéenne. ([Articles R421-43 à R421-45](#))
- Paragraphe 3 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. ([Articles R421-46 à R421-47](#))
- Sous-section 6 : Autres conseils compétents en matière de scolarité ([Articles R421-48 à R421-53](#))
- Sous-section 7 : Relations avec les autorités de tutelle ([Articles R421-54 à R421-56](#))
- Section 3 : Organisation financière. ([Articles R421-57 à R421-78](#))
- Section 4 : Dispositions applicables au patrimoine mobilier des établissements publics locaux d'enseignement.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 5 : Dispositions applicables aux lycées professionnels maritimes.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R421-79 à R421-82](#))
- Sous-section 2 : Organisation administrative.
- Paragraphe 1 : Le chef d'établissement. ([Articles R421-83 à R421-88](#))
- Paragraphe 2 : Le conseil d'administration.
- Sous-paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-89 à R421-91](#))
- Sous-paragraphe 2 : Compétences. ([Articles R421-92 à R421-95](#))
- Sous-paragraphe 3 : Fonctionnement. ([Article R421-96](#))
- Sous-paragraphe 4 : Election et désignation. ([Articles R421-97 à R421-104](#))
- Paragraphe 3 : Autres conseils. ([Article R421-107](#))
- Sous-section 3 : Organisation financière.
- Paragraphe unique : Dispositions générales. ([Articles R421-108 à R421-129](#))

- Section 6 : Dispositions applicables aux lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricoles. ([Article R421-130](#))
- Section 7 : Dispositions diverses.
- Sous-section 1 : Les sections internationales. ([Articles D421-131 à D421-143](#))
- Sous-section 2 : Les sections binationales ([Articles D421-143-1 à D421-143-5](#))
- Sous-section 3 : Dispositions relatives aux établissements publics dispensant un enseignement technique ou professionnel.
- Paragraphe 1 : Rôle de l'inspection du travail. ([Articles D421-144 à D421-150](#))
- Paragraphe 2 : La commission d'hygiène et de sécurité.
- Sous-paragraphe 1 : Composition et désignation. ([Articles D421-151 à D421-152](#))
- Sous-paragraphe 2 : Fonctionnement et compétences. ([Articles D421-153 à D421-159](#))
- Chapitre II : Organisation et fonctionnement des collèges et des lycées ne constituant pas des établissements publics locaux d'enseignement.
- Section 1 : Les établissements d'Etat.
- Sous-section 1 : Les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. ([Articles D422-1 à D422-4](#))
- Paragraphe 1 : Organisation administrative.
- Sous-paragraphe 1 : Le chef d'établissement. ([Articles D422-5 à D422-11](#))
- Sous-paragraphe 2 : Le conseil d'administration. ([Articles D422-12 à D422-31](#))
- Sous-paragraphe 3 : La commission permanente. ([Articles D422-32 à D422-33](#))
- Sous-paragraphe 4 : L'assemblée générale des délégués des élèves, le conseil des délégués pour la vie lycéenne et le conseil de section internationale. ([Articles D422-34 à D422-39](#))
- Sous-paragraphe 5 : Autres conseils compétents en matière de scolarité. ([Articles D422-40 à D422-44](#))
- Paragraphe 2 : Organisation financière.
- Sous-paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D422-45 à D422-53](#))
- Sous-paragraphe 2 : Le service annexe d'hébergement. ([Articles D422-54 à D422-59](#))
- Sous-section 2 : Les établissements relevant du ministère de l'agriculture. ([Article R422-60](#))
- Section 2 : Les établissements municipaux ou départementaux. ([Articles D422-61 à D422-66](#))
- Chapitre III : Les groupements d'établissements scolaires publics.
- Section 1 : La formation professionnelle tout au long de la vie.
- Sous-section 1 : Les groupements d'établissements.
- Paragraphe 1 : Les groupements d'établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. ([Articles D423-1 à D423-15](#))
- Paragraphe 2 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricole. ([Articles D423-16 à D423-17](#))
- Paragraphe 3 : Dispositions communes aux groupements d'établissements relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture. ([Article D423-18](#))
- Sous-section 2 : Les groupements d'intérêt public pour la formation professionnelle continue et l'insertion professionnelle institués dans l'académie. ([Articles R423-19 à R423-27](#))
- Section 2 : Innovation et transfert de technologie. ([Articles D423-28 à D423-36](#))
- Chapitre IV : Les écoles de métiers. ([Article D424-1](#))
- Chapitre V : Les lycées de la défense.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R425-1 à R425-6](#))
- Section 2 : Modalités d'admission et scolarité. ([Articles R425-7 à R425-13](#))

- Section 3 : Droits et obligations des élèves. ([Articles R425-14 à R425-16](#))
- Section 4 : Frais de trousseau et de pension. ([Articles R425-17 à R425-22](#))
- Chapitre VI : Le Centre national d'enseignement à distance.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R426-1 à R426-3](#))
- Section 2 : Organisation administrative. ([Article R426-4](#))
- Sous-section 1 : Le conseil d'administration. ([Articles R426-5 à R426-9](#))
- Sous-section 2 : Le directeur général et le secrétaire général. ([Articles R426-10 à R426-11](#))
- Sous-section 3 : Le conseil d'orientation. ([Articles R426-12 à R426-13](#))
- Sous-section 4 : Dispositions diverses. ([Articles R426-14 à R426-17](#))
- Section 3 : Organisation financière. ([Articles R426-18 à R426-24](#))

Titre III : Les centres de formation d'apprentis.

- Chapitre unique : Création et fonctionnement des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprentissage et des unités de formation par apprentissage.
- Section 1 : Institutions et personnel. ([Articles R431-1 à R431-4](#))
- Section 2 : Contrôle. ([Articles R431-5 à R431-6](#))
- Section 3 : Centres de formation d'apprentis agricoles et sections d'apprentissage agricoles. ([Article R431-7](#))

Titre IV : Les établissements d'enseignement privés.

- Chapitre Ier : L'ouverture des établissements d'enseignement privés.
- Section 1 : L'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés.
- Sous-section 1 : Conditions générales d'ouverture. ([Articles R441-1 à R441-4](#))
- Sous-section 2 : Conditions particulières d'ouverture d'école primaire privée avec pensionnat. ([Articles R441-5 à R441-10](#))
- Section 2 : L'ouverture des établissements d'enseignement du second degré privés.
- Sous-section 1 : Délivrance des certificats de stage. ([Articles D441-11 à D441-12](#))
- Sous-section 2 : Opposition à l'ouverture d'un établissement d'enseignement secondaire privé. ([Articles R441-13 à R441-14](#))
- Sous-section 3 : Dispositions particulières. ([Article R441-15](#))
- Section 3 : L'ouverture des établissements d'enseignement technique privés. ([Article D441-16](#))
- Chapitre II : Rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.
- Section 1 : Contrôle de l'Etat sur les établissements d'enseignement privés.
- Sous-section 1 : Dispositions applicables à tous les établissements d'enseignement privés.
- Paragraphe 1 : Registre du personnel. ([Article R442-1](#))
- Paragraphe 2 : Etablissements bénéficiant d'une garantie d'emprunt. ([Articles D442-2 à D442-6](#))
- Sous-section 2 : Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés placés sous contrat d'association ou sous contrat simple.
- Paragraphe 1 : Organisation pédagogique. ([Articles D442-7 à D442-8](#))
- Paragraphe 2 : Contrôle financier et administratif. ([Articles R442-9 à R442-21](#))
- Sous-section 3 : Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés hors contrat. ([Article D442-22](#))
- Section 2 : Demandes d'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R442-23 à R442-26](#))
- Sous-section 2 : Dispositions relatives au personnel. ([Article R442-27](#))
- Sous-section 3 : Dispositions relatives aux immeubles et au matériel. ([Articles R442-28 à R442-32](#))

- Section 3 : Contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat par les établissements d'enseignement privés.
- Sous-section 1 : Le contrat d'association. ([Articles R442-33 à R442-43](#))
- Sous-section 2 : Financement des dépenses des classes sous contrat d'association. ([Articles R442-44 à R442-48](#))
- Section 4 : Contrat simple passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Articles R442-49 à R442-57](#))
- Section 5 : Dispositions communes aux établissements liés à l'Etat par contrat.
- Sous-section 1 : Instruction des demandes de passation de contrat. ([Articles R442-58 à R442-61](#))
- Sous-section 2 : Résiliation des contrats. ([Article R442-62](#))
- Sous-section 3 : Les commissions de concertation. ([Articles R442-63 à R442-73](#))
- Section 6 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricoles privés sous contrat. ([Article R442-74](#))
- Section 7 : Dispositions relatives aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux privés. ([Articles R442-75 à R442-79](#))
- Section 8 : Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon. ([Articles R442-80 à R442-84](#))
- Chapitre III : Les établissements d'enseignement technique privés.
- Section 1 : Les écoles des chambres de commerce et d'industrie.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires
- Section 2 : Les écoles techniques privées. ([Article R443-1](#))
- Section 3 : Les centres d'apprentissage privés. ([Article R443-2](#))
- Section 4 : Les cours privés professionnels. ([Article R443-3](#))
- Chapitre IV : Les établissements privés dispensant un enseignement à distance.
- Section 1 : Organismes assujettis. ([Articles R444-1 à R444-3](#))
- Section 2 : Création. ([Articles R444-4 à R444-9](#))
- Section 3 : Conditions exigées des personnels enseignant et de direction. ([Articles R444-10 à R444-13](#))
- Section 4 : Contrôle et inspection. ([Articles R444-14 à R444-17](#))
- Section 5 : Obligations contractuelles des établissements. ([Articles R444-18 à R444-27](#))
- Section 6 : Dispositions pénales. ([Article R444-28](#))
- Chapitre V : Les organismes de soutien scolaire.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger.

- Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Articles R451-1 à R451-15](#))
- Chapitre II : L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ([Article D452-1](#))
- Section 1 : Organisation administrative. ([Articles D452-2 à D452-11](#))
- Section 2 : Dispositions d'ordre financier et comptable.
- Sous-section 1 : Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ([Articles D452-12 à D452-18](#))
- Sous-section 2 : Etablissements en gestion directe. ([Articles D452-19 à D452-21](#))
- Chapitre III : Les établissements d'enseignement placés auprès des forces françaises stationnées en Allemagne.
- Section 1 : Dispositions générales.
- Sous-section 1 : Organisation générale. ([Articles R453-1 à R453-6](#))
- Sous-section 2 : Organisation pédagogique. ([Articles R453-7 à R453-16](#))
- Section 2 : Dispositions relatives aux établissements du premier degré. ([Articles 453-17 à R453-20](#))

- Section 3 : Dispositions relatives aux établissements du second degré. ([Articles R453-21 à R453-22](#))
- Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles R453-23 à R453-27](#))
- Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles R453-28 à R453-44](#))
- Sous-section 3 : Service d'hébergement. ([Articles R453-45 à R453-51](#))
- Chapitre IV : Les établissements d'enseignement français en Principauté d'Andorre. ([Article D454-1](#))
- Section 1 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement du premier degré. ([Articles D454-2 à D454-10](#))
- Section 2 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement du second degré. ([Articles D454-11 à D454-29](#))
- Chapitre V : Les écoles européennes. ([Articles D455-1 à D455-2](#))

Titre VI : Les établissements pour l'enseignement des professions artistiques et sportives.

- Chapitre Ier : Les établissements d'enseignement artistique.
- Section 1 : Les établissements d'enseignement public. ([Articles R461-1 à R461-7](#))
- Section 2 : Les établissements d'enseignement privés. ([Articles R461-8 à R461-17](#))
- Chapitre II : Les établissements d'enseignement de la danse.
- Section 1 : Conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement. ([Articles R462-1 à R462-6](#))
- Section 2 : Dispositions pénales. ([Articles R462-7 à R462-9](#))
- Chapitre III : Les établissements de formation aux professions des activités physiques et sportives. ([Article R463-1](#))

Titre VII : Dispositions communes.

- Chapitre Ier : Publicité et démarchage.
- Section 1 : Déclaration de dénomination. ([Article R471-1](#))
- Section 2 : Publicité. ([Articles R471-2 à R471-7](#))
- Chapitre II : Dispositions pénales. ([Article R472-1](#))

Titre VIII : Dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

- Chapitre unique. ([Article R481-1](#))
- Section 1 : Aménagement du statut scolaire local en vigueur dans les établissements du premier degré. ([Articles D481-2 à D481-6](#))
- Section 2 : Dispositions diverses. ([Articles R481-7 à R481-8](#))

Titre IX : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna.
- Section 1 : Les écoles. ([Articles D491-1 à D491-7](#))
- Section 2 : Les collèges et les lycées. ([Articles D491-8 à D491-15](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte.
- Section 1 : Les écoles. ([Articles D492-1 à D 492-6](#))
- Section 2 : Les collèges et les lycées. ([Articles D492-7 à D492-14](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française.
- Section unique : Les établissements d'enseignement privés. ([Article R493-1](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie.
- Section 1 : Les collèges et les lycées. ([Articles D494-1 à D494-9](#))
- Section 2 : Les établissements d'enseignement privés. ([Articles R494-10 à R494-14](#))

Livre V : La vie scolaire

Titre Ier : Les droits et obligations des élèves

- Chapitre unique
- Section 1 : Droits et obligations des élèves des établissements d'enseignement du second degré ([Articles R511-1 à D511-5](#))
- Sous-section 1 : Liberté d'expression ([Articles R511-6 à R511-8](#))
- Sous-section 2 : Libertés d'association et de réunion ([Articles R511-9 à R511-10](#))
- Sous-section 3 : Obligation d'assiduité ([Article R511-11](#))
- Section 2 : Régime disciplinaire
- Sous-section 1 : Sanctions applicables aux élèves des établissements d'enseignement du second degré ([Articles R511-12 à R511-19](#))
- Sous-section 2 : Le conseil de discipline de l'établissement
- Paragraphe 1 : Composition ([Articles R511-20 à R511-24](#))
- Paragraphe 2 : Compétence ([Articles D511-25 à R511-29](#))
- Paragraphe 3 : Procédure disciplinaire ([Articles D511-30 à D511-43](#))
- Sous-section 3 : Le conseil de discipline départemental ([Articles R511-44 à D511-46](#))
- Sous-section 4 : Dispositions communes au conseil de discipline de l'établissement et au conseil de discipline départemental ([Articles D511-47 à D511-48](#))
- Sous-section 5 : Appel des décisions du conseil de discipline de l'établissement ou du conseil de discipline départemental ([Articles R511-49 à D511-58](#))
- Section 3 : Conseil national et conseil académique de la vie lycéenne
- Sous-section 1 : Le Conseil national de la vie lycéenne ([Articles D511-59 à D511-62](#))
- Sous-section 2 : Le conseil académique de la vie lycéenne ([Articles D511-63 à D511-73](#))
- Section 4 : Information en matière de droit de la nationalité ([Articles R511-74 à R511-75](#))

Titre II : L'organisation du temps et de l'espace scolaires

- Chapitre unique
- Section 1 : Aménagement du temps scolaire
- Sous-section 1 : Dispositions communes à l'ensemble des académies ([Articles D521-1 à D521-5](#))
- Sous-section 2 : Dispositions particulières aux académies de Corse et d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon ([Articles D521-6 à D521-7](#))
- Sous-section 3 : Dispositions particulières à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles ([Articles D521-8 à D521-9](#))
- Sous-section 4 : Dispositions particulières aux écoles maternelles et élémentaires ([Articles D521-10 à D521-15](#))
- Section 2 : Aménagement de l'espace scolaire ([Article D521-16](#))
- Section 3 : Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage scolaire ([Articles D521-17 à D521-18](#))

Titre III : Les aides à la scolarité

- Chapitre Ier : L'aide à la scolarité et les bourses nationales
- Section 1 : Bourses nationales d'enseignement du second degré
- Sous-section 1 : Bourses nationales de collège
- Paragraphe 1 : Etablissements habilités à recevoir des boursiers de collège ([Articles R531-1 à D531-3](#))
- Paragraphe 2 : Critères d'attribution des bourses de collège ([Articles D531-4 à D531-6](#))

- Paragraphe 3 : Montant et paiement des bourses de collège ([Articles D531-7 à D531-12](#))
- Sous-section 2 : Bourses nationales d'études du second degré de lycée
- Paragraphe 1 : Formations et établissements habilités à recevoir des boursiers nationaux du second degré de lycée ([Articles R531-13 à D531-17](#))
- Paragraphe 2 : Critères d'attribution ([Articles R531-18 à D531-22](#))
- Paragraphe 3 : Modalités d'attribution ([Articles D531-23 à D531-28](#))
- Paragraphe 4 : Montant et paiement ([Articles D531-29 à D531-36](#))
- Sous-section 3 : Bourses au mérite ([Articles D531-37 à D531-41](#))
- Sous-section 4 : Prime à l'internat ([Articles D531-42 à D531-43](#))
- Section 2 : Bourses de l'enseignement agricole ([Article D531-44](#))
- Section 3 : Bourses scolaires à l'étranger ([Articles D531-45 à D531-51](#))
- Section 4 : Tarifs de la restauration scolaire ([Articles R531-52 à R531-53](#))
- Chapitre II : L'allocation de rentrée scolaire ([Article D532-1](#))

Titre IV : La santé scolaire

- Chapitre Ier : La protection de la santé
- Section 1 : Organisation ([Articles D541-1 à R541-5](#))
- Section 2 : Prévention dans les activités physiques et sportives ([Article R541-6](#))
- Section 3 : Prévention des risques professionnels ([Articles D541-7 à D541-9](#))
- Section 4 : Contraception d'urgence ([Article D541-10](#))
- Chapitre II : La prévention des mauvais traitements ([Article D542-1](#))

Titre V : Les activités périscolaires, sportives et culturelles

- Chapitre Ier : Les activités périscolaires
- Section 1 : Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ([Articles D551-1 à D551-6](#))
- Section 2 : Le conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ([Articles D551-7 à D551-12](#))
- Chapitre II : Les activités physiques et sportives ([Articles R552-1 à R552-2](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

- Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna ([Articles R561-1 à D561-12](#))
- Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte ([Articles D562-1 à D562-12](#))
- Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française ([Articles R563-1 à D563-4](#))
- Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie ([Articles R564-1 à D564-11](#))

Livre IX : Les personnels de l'éducation.

Titre Ier : Dispositions générales.

- Chapitre IV : Dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés.
- Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R914-1 à R914-3](#))
- Section 2 : Les organismes consultatifs.
- Sous-section 1 : La commission consultative mixte départementale. ([Articles R914-4 à R914-6](#))
- Sous-section 2 : La commission consultative mixte académique. ([Articles R914-7 à R914-9](#))

- Sous-section 3 : Dispositions communes. ([Articles R914-10 à R914-13](#))
- Section 3 : Recrutement des enseignants des classes sous contrat.
- Sous-section préliminaire : Dispositions générales ([Articles R914-14 à R914-19](#))
- Sous-section 1 : Concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré ([Articles R914-19-1 à R914-19-7](#))
- Sous-section 2 : Concours de recrutement de maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le second degré.
- Paragraphe 1 : Concours externes. ([Articles R914-20 à R914-23](#))
- Paragraphe 2 : Concours internes. ([Articles R914-24 à R914-27](#))
- Paragraphe 3 : Troisième concours. ([Articles R914-28 à R914-31](#))
- Paragraphe 4 : Stage ([Articles R914-32 à R914-37](#))
- Paragraphe 5 : Cycle préparatoire ([Articles R914-38 à R914-41](#))
- Sous-section 3 : Nomination dans les établissements d'enseignement privés ([Articles R914-44 à R914-58](#))
- Section 4 : Notation, avancement, mouvement, classement.
- Sous-section 1 : Notation. ([Article R914-59](#))
- Sous-section 2 : Avancement.
- Paragraphe 1 : Dispositions communes. ([Article R914-60](#))
- Paragraphe 2 : Dispositions applicables aux maîtres du premier degré. ([Articles R914-61 à R914-63](#))
- Paragraphe 3 : Dispositions applicables aux maîtres du second degré. ([Articles R914-64 à R914-74](#))
- Sous-section 3 : Mouvement des maîtres contractuels. ([Articles R914-75 à R914-77](#))
- Sous-section 4 : Classement.
- Paragraphe 1 : Classement des maîtres contractuels ou agréés. ([Articles R914-78 à R914-80](#))
- Paragraphe 2 : Reclassement pour motif médical. ([Articles R914-81 à R914-82](#))
- Section 5 : Rémunération.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R914-83 à R914-88](#))
- Sous-section 2 : Dispositions particulières. ([Article R914-89](#))
- Section 6 : Charges sociales.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R914-90 à R914-91](#))
- Sous-section 2 : Dispositions relatives au régime des retraites complémentaires des personnels enseignants. ([Articles R914-92 à R914-95](#))
- Sous-section 3 : Dispositions relatives au régime additionnel de retraite des personnels enseignants. ([Articles R914-96 à R914-99](#))
- Section 7 : Discipline.
- Sous-section 1 : Sanctions disciplinaires. ([Articles R914-100 à R914-102](#))
- Sous-section 2 : Insuffisance professionnelle. ([Article R914-103](#))
- Sous-section 3 : Suspension à titre conservatoire. ([Article R914-104](#))
- Section 8 : Droits sociaux et congés.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Article R914-105](#))
- Sous-section 2 : Cessation progressive d'activité. ([Articles R914-106 à R914-112](#))
- Section 9 : Résiliation du contrat ou retrait de l'agrément.
- Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Article R914-113](#))
- Sous-section 2 : Incapacité permanente. ([Articles R914-114 à R914-119](#))
- Section 10 : Admission à la retraite.
- Sous-section 1 : Avantages temporaires de retraite. ([Article R914-120](#))
- Paragraphe 1 : Conditions requises et âge d'ouverture du droit aux avantages temporaires de retraite. ([Articles R914-121 à R914-123](#))

- Paragraphe 2 : Liquidation des avantages temporaires de retraite. ([Articles R914-124 à R914-126](#))
- Paragraphe 3 : Cessation du versement des avantages temporaires de retraite. ([Article R914-127](#))
- Paragraphe 4 : Limites d'âge et cumul. ([Articles R914-128 à R914-131](#))
- Paragraphe 5 : Couverture sociale. ([Article R914-132](#))
- Paragraphe 6 : Avantages temporaires de retraite servis en cas d'invalidité. ([Articles R914-133 à R914-137](#))
- Sous-section 2 : Régime additionnel de retraite. ([Articles R914-138 à R914-142](#))